

Carcassonne le 24 mars 2021

La Présidente du Conseil départemental

à

POLE AMENAGEMENT DURABLE
Direction du Développement, de l'Environnement
et des Territoires

Service Aménagement
Suivi Administratif : BERTRAND Isabelle

Tél : 04.68.11.66.32
urbanisme@aude.fr

Monsieur le Maire
Mairie
Le village
11420 VILLAUTOU

*Objet : AVIS PPA – Modification N°1 du PLU de la commune de Villautou
Vos réf. : Votre courrier du 15 février 2021
Pièces jointes :*

Monsieur le Maire,

Vous m'avez adressé le 15 février dernier, pour avis, le dossier de modification N° 1 de votre PLU, et je vous en remercie.

Après examen par les services concernés du Département dont ceux des Routes (Division Territoriale du Lauragais) et de l'Eau, j'ai l'honneur de vous informer que les documents transmis n'appellent pas d'observations particulières. En effet, aucun des changements envisagés n'a d'incidence sur le domaine public routier départemental ni sur la partie Eau et Assainissement.

Je vous sollicite également par la présente afin que vous me fassiez parvenir, sur support CD et papier, un exemplaire de votre PLU dès que votre document d'urbanisme sera opposable.

Restant à votre disposition pour de plus amples renseignements, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes sentiments les plus respectueux.

Pour la Présidente et par délégation,
La Directrice



Catherine LUCIANI